



2e embrayage hs au bout d un an et 15 jours (11000km)

Par **gcdjar**, le **23/11/2015 à 17:18**

j'ai un souci concernant ma 405 Peugeot.

en effet j'ai de nouveau un souci sur la réparation de mon embrayage de ma 405 Peugeot.

la 1 ère réparation concernant l'embrayage, en date du 09/06/2011 a tenu jusqu'au 31/10/2014 soit 27000 km .

je dépose la voiture , le garagiste me soutient que c'est à cause du jeu de la pièce " queue de moteur qui a du jeu".(chez Peugeot il la change d'office, à cela le garagiste me répond "que chez Peugeot ils ont l'habitude de changer des pièces pour rien) .il me change de nouveau l'embrayage plus cette pièce .Il me refaiture le travailavec une petite réduction.donc 2 eme embrayage posé le 31/10/2014.

A ce jour ,3eme panne d'embrayage je ne sais plus engager une vitesse après avoir parcouru 11274 km en 1 an et 15 jours .

Je viens de déposer la voiture ce soir en roulant uniquement en première !vitesse engagée moteur arrête.

Je travaille avec lui depuis 6 ans environ .

Sa raison sociale; garagiste indépendant

Mes questions,

- le garagiste est -il tenu à un devoir de résultat ? Pendant quel délai ?

-Si je fais réparer la voiture et que l'on ne trouve pas d'arrangement ,faut-il toujours avancer l'argent et porter l'affaire au tribunal de proximité ?

-Le coût de la procédure?

Je vous remercie et vous souhaite un bon week-end.

guillaume